

DEPARTEMENT  
**VAUCLUSE**

ARRONDISSEMENT  
**APT**

**DELIBERATION**  
**N°2025/018**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF*  
**425 CHEMIN DU PERUSIER**  
**84 300 TAILLADES**

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**DELIBERATION**  
**AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président  
**Syndic titulaire :** DEVINE Marc – BOURNE Véran - LIENS Charles  
**Excusés :** OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude  
**Syndic suppléant :** CAPELLO Jean Pierre – PECOULT Rémi  
**Excusée :** PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** DEMANDE DE SUBVENTION DRAAF – SECURISATION BRANCHE 3 - OPPEDES  
=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** Dans le cadre du contrat de canal n° 2, l'ASCO du Cabedan Neuf souhaite réaliser les travaux de sécurisation de la filiole syndicale des Oppèdes, branche 3, sur la commune de Cavaillon.

Le projet prévoit de sécuriser la branche 3 de la filiole des Oppèdes sur un linéaire global de 500 ml par la pose de cuvelage en béton préfabriqué de 0.5 m.

La DRAAF PACA lance un appel à projet « Fonds hydraulique agricole » permettant de compléter le financement de ces travaux.

Le montant des travaux est estimé à 200 000 euros H.T. avec cet AAP, le taux de subvention pourrait passer à 80 % pour une réalisation pendant l'hiver 2025-2026.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 200 000.00 euros HT. Le financement serait le suivant :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL 84	50.0 %	100 000.00 euros
- COMMUNE DE CAVAILLON	10.0 %	20 000.00 euros
- DRAAF PACA	20.0 %	40 000.00 euros
- AUTOFINANCEMENT	20.0 %	40 000.00 euros

**Ouï l'exposé du Président :** la commission syndicale approuve le complément de demande de subvention pour les travaux de sécurisation de la filiole syndicale des Oppèdes, branche 3, sur la commune de Cavaillon, pour un montant de 200 000.00 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250925-2025\_018-DE



**ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF**  
425, Chemin du Pérusier  
84300 LES TAILLADES